



Date de dépôt : 20 novembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Skender Salihi : Combien de plaques de contrôle « GE 96X XXX » sont délivrées à Genève ?

En date du 1^{er} novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ayant été surpris de constater le nombre important de plaques de contrôle de la série « GE 96X XXX » circulant de jour comme de nuit sur les routes genevoises, je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur leur délivrance.

Dans un souci de transparence et de compréhension des processus administratifs relatifs à la délivrance de ces plaques, je souhaiterais déposer la question suivante :

Combien de plaques de contrôle de la série « GE 96X XXX » ont été délivrées chaque année, depuis le 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 30 septembre 2024 ?

En vous remerciant d'avance de votre réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les plages des plaques d'immatriculation genevoises entre 96000 et 96999 et entre 960000 et 969999 sont réservées pour les véhicules de transport professionnel de personnes (TPP), notamment les véhicules des Transports publics genevois (TPG), les autocars, les ambulances et les limousines.

L'obtention d'une plaque 96xxx pour le transport professionnel de personnes est toujours validée par la direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN).

Pour la catégorie des limousines, le nombre de plaques 96xxx en circulation est, par année :

En 2017 :	138	
En 2018 :	237	(+99)
En 2019 :	357	(+120)
En 2020 :	476	(+119)
En 2021 :	639	(+163)
En 2022 :	852	(+213)
En 2023 :	1 181	(+329)
En 2024 :	1 598	(+417) (au 6 novembre 2024)

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET